



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

DIRECCTE ENTREPRISES



EDITO

Une année exceptionnelle s'achève. Depuis le mois de mars, les services de la Direccte Occitanie sont aux côtés des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi. Sans relâche, les agents diffusent les informations sur les outils de soutien, renseignent les dirigeants, les salariés et leurs représentants sur l'adaptation de la réponse de l'Etat à la situation sanitaire et à ses conséquences: télétravail, conditions de travail à l'épreuve de la distanciation sociale, modulation et différenciation des taux d'activité partielle, création du régime d'activité partielle de longue durée. Depuis l'été, les services ont œuvré pour déployer le plus rapidement possible les dispositifs de relance de l'économie.

La Direccte Occitanie mène de front le soutien aux entreprises et la relance ; cette double mobilisation est particulièrement mise à l'épreuve par le renforcement des mesures sanitaires depuis fin octobre.

Dans ce numéro de Direccte Entreprises dont la maquette a été rénovée, vous trouverez des motifs d'espoir : les résultats de l'embauche des jeunes sont favorables, les entrées en apprentissage bien orientées, les appels à projets se déploient avec succès. Nous serons encore à vos côtés en 2021.

Christophe Lerouge,
directeur régional



SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- Entreprises, jeunes : la plateforme « 1 jeune, 1 solution » est faite pour vous **P2**
- Brexit : préparez-vous à la sortie du Royaume-Uni de l'UE **P3**
- 0800 13 00 00 : numéro vert pour l'écoute, le soutien et le conseil des télétravailleurs **P4**
- Report de l'élection syndicale TPE : le scrutin se tiendra du 22 mars au 4 avril 2021 **P4**

ZOOM SUR

- Déploiement du volet industriel du plan de relance en Occitanie **P5-6**

APPELS À PROJETS

- Dispositif « Transitions collectives » : appel à manifestation d'intérêt **P7**

DERNIÈRES PUBLICATIONS

- Nouveau tableau de bord de l'activité partielle en Occitanie **P7**

Directeur de la publication :

Christophe Lerouge, Directeur régional

Responsable de la rédaction :

Christine Lemoal, Chargée de communication

Comité de rédaction : Pôles 3E et T de la Direccte

Crédit photo : Freepik

Entreprises, jeunes :

la plateforme « 1 jeune, 1 solution » est faite pour vous !



#1jeune1solution

Je postule à un job

Je participe à un événement

Je consulte les mesures

Les entreprises s'engagent

Je recrute !

Partez à la rencontre de votre avenir

#1jeune1solution accompagne tous les jeunes dans leur parcours professionnel

Je suis jeune

Je suis employeur



Inaugurée dans le cadre de France Relance le 19 novembre 2020, la plateforme « 1 jeune 1 solution » met en relation les entreprises avec des jeunes cherchant un emploi, une formation ou une mission.

L'objectif de la plateforme www.1jeune1solution.gouv.fr est de faciliter les recherches autour de fonctions simples: « je trouve un emploi », « je trouve une formation », « je trouve un accompagnement », « je participe à un événement » et « je m'engage ».

Les entreprises peuvent déposer une offre d'emploi mais également s'informer sur les différentes aides mises en place pour favoriser le recrutement des moins de 26 ans.

Au 3 décembre, la plateforme enregistrait 357 588 visiteurs

- 817 000 recherches d'emploi effectuées et 51 000 candidatures à une offre d'emploi;
- 756 événements recensés en France;
- 40 000 redirections vers une orientation pour une formation;
- 16 000 redirections vers une orientation pour une mission de service civique;
- 2 000 demandes pour être rappelé par les missions locales;
- 411 entreprises engagées.

www.1jeune1solution.gouv.fr

Brexit :

préparez-vous à la sortie du Royaume-Uni de l'UE



Désormais pays tiers de l'UE depuis le 31 janvier 2020, le Royaume-Uni négocie avec la Commission pour organiser nos futures relations. Pendant cette période de transition, le Royaume-Uni conserve tous ses droits d'accès au marché unique européen et continue d'appliquer l'ensemble du droit européen, y compris les nouvelles règles adoptées par Bruxelles durant l'année. Il perd en revanche toute capacité à participer aux procédures décisionnelles de l'UE.

Au 31 décembre 2020, quel que soit l'aboutissement des négociations, les seules règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, avec le retour des droits de douane et contrôles aux frontières, s'appliqueront aux relations commerciales entre les anciens partenaires.

Des filières impactées en Occitanie

Les entreprises d'Occitanie exportent plus d'1,5 milliard d'€ au Royaume Uni. Avec le Brexit, les autorités britanniques vont imposer des normes techniques et sanitaires, des droits de douane ou des quotas. Les filières les plus impactées seront principalement l'aéronautique, les industries agro-alimentaires et viticoles, ainsi que les secteurs santé/bien-être et art de vivre.

Il apparaît donc essentiel pour les entreprises exportatrices ou souhaitant se développer au Royaume-Uni de se préparer pour aborder au mieux ce marché.

Faites votre auto-diagnostic

L'autodiagnostic Brexit est un outil pour vous aider à évaluer les conséquences du Brexit sur votre activité et à prévoir



les mesures pour atténuer au maximum cet impact.

C'est un outil accessible, intuitif et complet à destination de toutes les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire souvent moins préparées que les grandes entreprises au Brexit.

Un questionnaire en ligne à choix multiples, divisé en 9 thèmes, complété en 5 à 10 minutes permet de recevoir ensuite un document rassemblant l'ensemble des éléments d'information

correspondant à la situation de votre entreprise, et permet de déterminer quelles mesures mettre en place pour le Brexit.

[Lancez-vous ICI ...](#)

Puis suivez le guide !



Au 1^{er} janvier 2021, des formalités douanières devront être accomplies chaque fois que vous échangerez avec le Royaume-Uni. La Douane vous explique comment procéder [ICI](#).

Le site sur le Brexit : <https://brexit.gouv.fr/>

Des services spécialisés pour répondre vos questions

Douane : brexit@douane.finances.gouv.fr

Agriculture : brexit@agriculture.gouv.fr

Impôts - Finances publiques : brexit.impots@dgfip.finances.gouv.fr

Travail : brexit@travail.gouv.fr

Santé : brexit@sante.gouv.fr

Pour toute autre question : brexit.entreprises@finances.gouv.fr

0800 13 00 00 :

numéro vert pour l'écoute, le soutien et le conseil des télétravailleurs



Un service téléphonique anonyme, gratuit et ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7



Le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion met en place une ligne téléphonique dédiée pour accompagner les salariés des TPE et PME qui se sentent particulièrement isolés ou vivent difficilement l'exercice de leur activité en télétravail.

Des psychologues à l'écoute des télétravailleurs

La plateforme téléphonique peut mobiliser jusqu'à 70 psychologues. Elle est accessible 7j/7 et 24h/24 afin :

- d'écouter et d'aider les salariés en difficulté en situation de télétravail ;
- de les conseiller et les orienter vers les dispositifs de prise en charge (médecine du travail, médecin traitant, professionnels de santé spécialisés).

Report de l'élection syndicale TPE :

le scrutin se tiendra du 22 mars au 4 avril 2021



La persistance de la crise sanitaire a fortement perturbé l'organisation du scrutin TPE. Un report de l'élection a ainsi été décidé par le ministère du Travail et présenté aux organisations syndicales.

Ce report permettra d'assurer un déroulement dans les meilleures conditions.

Le vote sera ouvert du 22 mars au 4 avril 2021.

Une étape essentielle pour la mesure de l'audience des organisations syndicales

L'élection syndicale TPE permet à près de 5 millions de salariés des TPE et des particuliers employeurs de faire entendre leur voix.

Le calendrier des élections TPE

- **31 décembre 2020 :** envoi d'un courrier d'information aux électeurs
- **6 janvier 2021 :** ouverture du site Internet election-tpe.travail.gouv.fr et lancement de la campagne grand public
- **6 au 26 janvier 2021 :** recours gracieux sur la liste électorale
- **Début mars 2021 :** envoi du matériel de vote aux électeurs
- **22 mars au 4 avril 2021 :** vote
- **16 avril 2021 :** proclamation des résultats

Déploiement du volet industriel du plan de relance en Occitanie



La crise économique liée à la Covid-19 touche particulièrement les entreprises industrielles qui sont au cœur de l'emploi sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi le Gouvernement mobilise des moyens sans précédent pour soutenir le secteur. Près de 800 millions d'euros sont mis en œuvre dès 2020 pour des dispositifs de soutien à l'industrie qui s'inscrivent dans les priorités de la relance.

Au total, sur la période 2020-2022, France Relance mobilisera près de 35 milliards d'euros en faveur de l'industrie.

La DIRECCTE Occitanie mobilisée sur les appels à projets pour les entreprises industrielles

En lien avec le réseau consulaire, la DIRECCTE, à travers son service économique de l'Etat en région (SEER) accompagne les entreprises industrielles dans l'orientation et l'aide au montage de leurs projets vers les meilleurs guichets du plan de relance.

Elle participe également au processus de sélection des 4 principaux appels à projets (AAP) qui ciblent les entreprises

industrielles en produisant pour le compte de la DGE (Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Économie) ou du Préfet de région un avis d'opportunité sur chaque dossier déposé.

4 fonds pour soutenir les entreprises industrielles

- Le fonds de modernisation et de diversification de la filière aéronautique
- Le fonds de modernisation et de diversification de la filière automobile
- Le soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques
- Le programme d'accélération des projets industriels territoriaux

Sur les trois premiers, la procédure est nationale et c'est le ministère de l'économie, des finances et de la relance qui décide des dossiers retenus. Il est attendu du SEER un avis technique avec une vision filière (aéronautique, automobile, secteurs industriels stratégiques).

Sur le programme d'accélération des projets industriels territoriaux, les référents Etat qui suivent les territoires d'industrie sont systématiquement

sollicités. La décision relève du Préfet de région et de la Présidente du Conseil régional.

Bilan des appels à projets en Occitanie

Le fonds de modernisation et de diversification de la filière aéronautique

L'ensemble des projets recensés, ainsi que ceux déposés par les entreprises à cet appel à projets sont présentés régulièrement et discutés au sein de la cellule régionale aéronautique dont la DIRECCTE assure l'animation et le secrétariat. Cette cellule à laquelle participent le Conseil régional, la CCIR, AD'Occ, la Banque de France et Bpifrance s'est réunie à 4 reprises depuis le mois de juillet dernier.

130 dossiers ont été déposés à l'AAP aéronautique, 25 dossiers sont financés en Occitanie.

Le fonds de modernisation et diversification de la filière automobile

L'ensemble des projets recensés, ainsi que ceux déposés par les entreprises

Déploiement du volet industriel du plan de relance en Occitanie (suite)



à cet appel à projets sont présentés régulièrement et discutés au sein de la cellule régionale automobile dont la DIRECCTE assure l'animation et le secrétariat. Cette cellule à laquelle participent le Conseil régional, la CCIR, AD'Occ, la banque de France et Bpifrance s'est réunie à 5 reprises depuis le mois de juillet dernier.

28 dossiers ont été déposés à l'AAP automobile, 7 sont financés.

[En savoir plus](#)

Le soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques

A la demande du Préfet de région a été mise en place une Task Force régionale Résilience Souveraineté animée par le directeur de la DIRECCTE et composée du SGAR, du Conseil régional, de la DRAAF, de la Banque des territoires, d'Ad'Occ et de la CCIR. Cette Task Force identifie, oriente et accompagne quelques opérations d'envergure en

Occitanie ; elle s'est déjà réunie à 5 reprises.

Une partie des dossiers examinés par la Task force régionale sont orientés vers l'appel à projets de soutien à l'investissement dans les secteurs stratégiques (santé, agroalimentaire, télécommunication 5G, électronique, intrants essentiels de l'industrie).

Les 1ers résultats de cet appel à projets, associés à ceux de l'AMI Capacity building (projets innovants d'industrialisation de produits de santé de nature à renforcer la capacité nationale et européenne à faire face à des crises sanitaires), ont été annoncés le 19 novembre.

En Occitanie, 2 projets ont été retenus :

- Le projet de Seppic à Castres (81), pour la production d'adjuvant vaccin contre la covid-19.
- Le projet de Seqens à Aramon (30), pour un nouvel atelier de production

de principes hautement actifs dédiés en priorité à la production d'antiviraux et d'anticancéreux.

Le programme d'accélération des projets industriels territoriaux

Cet appel à projets finance les projets industriels les plus structurants pour les territoires et cible prioritairement les Territoires d'industrie. La DIRECCTE et le Conseil régional tiennent des comités d'accélération de ces projets chaque semaine visant à sélectionner ceux qui peuvent être instruits par Bpifrance.

97 dossiers ont été déposés à l'AAP territorial, 19 sont financés.

Depuis l'été 2020, l'Etat a investi, au titre du plan de relance, 75,6M€ dans des projets de développement industriel au bénéfice de 53 entreprises d'Occitanie. D'autres projets sont en cours d'instruction et feront l'objet d'annonces ministérielles sur les nouveaux lauréats des appels à projets.

Dispositif « Transitions collectives » :

appel à manifestation d'intérêt pour identifier les premiers territoires pilotes



La ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a engagé une concertation avec les partenaires sociaux afin d'organiser les transitions professionnelles, pour permettre aux entreprises d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et accompagner les salariés vers une reconversion.

« **Transitions collectives** » est un dispositif qui vise à favoriser la mobilité

intersectorielle et les reconversions à l'échelle d'un territoire. Il s'adresse à des salariés dont les emplois sont menacés, et qui se positionnent vers un métier porteur localement, via une formation ou une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Le dispositif « Transitions collectives » sera déployé dès le 1er janvier 2021, à travers des territoires pilotes mobilisant

l'ensemble des acteurs emploi-formation au plus près des projets de vie des salariés.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à identifier les territoires, et notamment les Territoires d'industrie mobilisés pour porter ce nouveau dispositif. Il est ouvert jusqu'au 21 décembre 2020.

DERNIERES PUBLICATIONS

Nouveau tableau de bord de l'activité partielle en Occitanie



Le service Etudes Statistiques Evaluations de la Direccte Occitanie publie de façon hebdomadaire un tableau de bord qui propose une vue détaillée sur la mobilisation du dispositif d'activité partielle en Occitanie depuis le 1er mars 2020 avec :

- Un suivi, par secteur d'activité et par taille d'établissements, des demandes

d'indemnisation déposées par les entreprises pour les salariés placés en activité partielle :

- nombre d'établissements ayant eu recours au dispositif
- nombre de salariés indemnisés
- nombre heures et montants indemnisés

- Une vue de l'impact de la crise du



coronavirus sur le tissu économique en comparant le recours à l'activité partielle avec l'emploi salarié et avec la démographie d'entreprises de la région Occitanie.

<http://occitanie.direccte.gouv.fr/Les-chiffres-de-l-activite-partielle-en-Occitanie>